

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

**Délibération**  
n° 2006.06.159

**Site du Grand Girac  
: Travaux de  
reconversion en  
pépinière  
d'entreprises et  
parc club - Lots n°3  
,4 ,6 , 7, 11, 12, 13,  
15, 16 ,18 et 22**

**LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

François NEBOUT à Guy DUPUIS, Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

**Excusé(s) :**

Louis DESSET, Didier LOUIS, Gérard MARQUET,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC CLUB - LOT N°3 "TERRASSEMENT VOIRIE" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 3 « Terrassement voirie » a été confié à la société MARCHAT MONNIER SCR sise Z I DES AGRIERS - 16000 Angoulême.

Suite aux préconisations de la DDE, il faut réaliser un mur de soutènement le long de la voie communale, poser un grillage de séparation et renforcer les terrassements de la voirie sud. De plus, lors des terrassements, de nombreuses sources sont apparues qu'il faut dévier et collecter. L'installation de deux séparateurs d'hydrocarbures est également nécessaire pour traiter l'ensemble des eaux de ruissellement. De ce fait, la réalisation des travaux supplémentaires sus indiqués est nécessaire et représente la somme de 45 554,08 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° 3 « Terrassement voirie » à la société MARCHAT MONNIER SCR sise Z I DES AGRIERS - 16000 Angoulême, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 45 554,08 € HT.

Le montant du marché passe de 533 318,64 € HT à 578 872,72 € HT, soit une augmentation de 8,54%.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 juillet 2006**

**Affiché le :**

**10 juillet 2006**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC - LOT N°4 "ASSAINISSEMENT AUTONOME" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 4 « Assainissement autonome » a été confié à la société PLOQUIN sise Vausseguin - 16140 Ligne.

En raison d'un manque d'altimétrie, il faut procéder à un enrochement supplémentaire pour la protection du cours d'eau « La Charraud » ainsi que la pose de 15m linéaires de buses. De ce fait, la réalisation des travaux supplémentaires suivants s'avère nécessaire :

- |                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| ○ Enrochement calcaire côté rivière | <b>2 928,00 € HT</b> |
| ○ Busage évacuation EP              | <b>1 630,00 € HT</b> |

**MONTANT TOTAL DE L'AVENANT : 4 558,00 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° 4 « Assainissement autonome » à la société PLOQUIN sise Vausseguin - 16140 Ligne, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 4 558,00 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe de 104 000,00 € HT à 108 558,00 € HT, soit une augmentation de 4,38%.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 juillet 2006**

**Affiché le :**

**10 juillet 2006**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC CLUB - LOT N°6 "ELECTRICITE - ECLAIRAGE - TELEPHONE" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 6 « Electricité – éclairage- téléphone » a été confié à la société Lacombe SA sise 7 rue Raymond Baillou BP 45 - 17800 Pons.

A la demande du maître d'ouvrage des prestations normalement prévues par les concessionnaires EDF et France Télécom pourraient être assurées par l'entreprise, notamment en ce qui concerne le raccordement du tarif jaune de la pépinière et les commandes d'éclairage extérieur. Elle peut également assurer la pose de fourreaux supplémentaires pour équiper en fibre l'ensemble du site. De ce fait, la réalisation des travaux supplémentaires suivants sont nécessaires :

Réalisation d'un réseau fibre supplémentaire en partie extérieure	<b>11 405,85 € HT</b>
Déplacement chambres Télécom et Informatique	<b>1 590,80 € HT</b>
Complément commande éclairage extérieur	<b>868,25 € HT</b>
Travaux supplémentaires dus aux modifications des prestations pour EDF	<b>5 806,26 € HT</b>
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT :</b>	<b>19 671,16 € HT</b>

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2006

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° le lot n° 6 « Electricité – éclairage-téléphone » à la société Lacombe SA sise 7 rue Raymond Baillou BP 45 - 17800 Pons, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 19 671,16 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe de 101 163,45 € HT à 120 834,61 € HT, soit une augmentation de 19,44%.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 juillet 2006**

**Affiché le :**

**10 juillet 2006**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC CLUB -LOT N°7 "DEMOLITION -GROS OEUVRE " - AVENANT N°2**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club,

Par marché en date du 22 mars 2005 le lot 7 « Démolition - Gros œuvre » a été confié au groupement dont le mandataire est la SARL Bernard MOREAU sise 32 rue de la Pierre Levée 16000 Angoulême,

Par délibération n°343 du 17 novembre 2005, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant n°1 pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 15 060,37 € HT ce qui a porté le montant du marché de 638 524,06 € HT à 653 584,43 € HT, soit une augmentation de 2,36%.

Considérant qu'à la demande du maître d'œuvre et afin d'assurer une meilleure prestation en matière de circulation dans la pépinière pour le public et les personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

**Travaux en plus-value :**

Travaux divers en variations	<b>1 408,84 € HT</b>
Variation de prestation (chape + isolant dans chapelle)	<b>731,71 € HT</b>
Prestations complémentaires diverses de maçonnerie	<b>302,51 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 443,06 € HT</b>

**Travaux en moins-value :**

Travaux divers (local téléphonie + fourreaux techniques sous dallage plot 1)-	<b>694,62 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 694,62 € HT</b>

**MONTANT TOTAL DE L'AVENANT : 1 748,44 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique 1<sup>er</sup> juin 23006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 7 «Démolition- Gros œuvre» confié au groupement dont le mandataire est l'entreprise SARL Bernard Moreau ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 1 748,44 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe à 655 332,87 € HT, soit une augmentation de 2.63%, par rapport au montant initial du marché, en tenant compte de l'avenant précédemment passé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget développement économique article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>07 juillet 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>10 juillet 2006</b>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES ET PARC CLUB - LOT N°11 "MENUISERIE ALUMINIUM/SERRURERIE" - AVENANT N°2**

Vu la délibération n° 309 du conseil communautaire du 16 décembre 2004 autorisant le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club,

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot 11 « Menuiserie aluminium-serrurerie » a été confié à la société Castel et Fromaget aluminium ZI Le Bosc 32501 Fleurance cedex,

Par délibération n°344 en date du 17 novembre 2005, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant n°1 pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 3 202 € HT ce qui a porté le montant du marché de 556 287,00 € HT à 559 489,00 € HT, soit une augmentation de 0,58%.

Considérant que la pose de bavettes en aluminium sur les appuis de la fenêtre est demandée par le bureau de contrôle et que des occultations solaires sont demandées par le Maître d'ouvrage, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

Mise en place bavettes alu recouvrant l'appui béton existant (151 unités)	<b>15 178,52 € HT</b>
TS 4 Fourniture et pose de stores de protection solaire	<b>29 433,35 € HT</b>
Fourniture et pose d'une porte métallique	<b>1 830,00 € HT</b>
Mise en place d'une cornière en aluminium	<b>1 316,25 € HT</b>
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT : HT</b>	<b>47 758,12 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 11 «Menuiserie aluminium/serrurerie» à la société Castel et fromaget 32501 Fleurance cedex ayant pour objet des travaux supplémentaires, d'un montant total en plus-value de 47 758,12 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe à 607 247,12 € HT, soit une augmentation de 9,16%, par rapport au montant initial du marché, en tenant compte de l'avenant précédemment passé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget développement économique article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juillet 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juillet 2006</b>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES ET PARC CLUB - LOT N° 12 "MENUISERIES INTERIEURES BOIS" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 12 « Menuiseries intérieures bois » a été confié à la société MOREAU sise 32 RUE DE LA PIERRE LEVEE - 16007 ANGOULEME CEDEX.

Considérant que le changement des cylindres initiaux de la porte par un modèle plus sécuritaire est demandé par le maître d'ouvrage, que le remplacement de trois portes de recoupement est demandé par la commission de sécurité et que la modification de l'accueil est demandée par le futur gestionnaire, la réalisation des travaux supplémentaires suivants est nécessaire :

**Travaux en plus-value :**

Fourniture et pose de blocs portes	<b>2 672.00 € HT</b>
Plus-value pour cylindres HDI de Vachette en remplacement des cylindres	
5 goupilles prévues au marché	<b>1 781.20 € HT</b>
Fourniture et pose de lisses	<b>709.66 € HT</b>
Plus-value pour compartimentage incendie, à la demande de bureau de contrôle	<b>172.00 € HT</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>5 334,86 € HT</b>

**Travaux en moins-value :**

Fourniture et pose de lisses en bois exotique rouge - Modification de l'accueil	<b>-1 338.55 € HT</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>- 1 338,55 € HT</b>

**MONTANT TOTAL DE L'AVENANT : 3 996,31 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° 12 « Menuiseries intérieures bois » à la société MOREAU sise 32 RUE DE LA PIERRE LEVEE - 16007 ANGOULEME CEDEX, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 3 996,31 € HT détaillé ci-dessus :

Le montant du marché passe de 80 712,17 € HT à 84 708,48 € HT, soit une augmentation de 4,95% .

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juillet 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juillet 2006</b>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES ET PARC CLUB - LOT N°13 "OUVRAGES PLAQUES DE PLATRE" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 13 « Ouvrages plaques de plâtre » a été confié à la société RENAUDPLATRE ROUTE DE BELLEVUE - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE.

Afin de lutter contre l'humidité, l'installation de cimaise est nécessaire. De plus, la reprise de cloisons dans le local informatique et l'installation de portes de recoupement supplémentaires s'avèrent nécessaires. De ce fait, il convient de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

Reprises diverses/cloison local info/installation portes de recoupement	<b>1 491,43 € HT</b>
Local chapelle : réalisation d'une allège en placostil	<b>1 545,50 € HT</b>

**MONTANT TOTAL DE L'AVENANT : 3 036,93 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° 13 « Ouvrages plaques de plâtre » à la société RENAUDPLATRE ROUTE DE BELLEVUE - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 3 036,93 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe de 132 655,45 € HT à 135 692,38 € HT, soit une augmentation de 2,29%.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 juillet 2006**

**Affiché le :**

**10 juillet 2006**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC CLUB - LOT N°15 "CARRELAGE - FAIENCE" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 15 « Carrelage - faïence » a été confié à la société Gatier et fils sise 15 rue Pierre LOTI, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC.

Le changement du carrelage par un revêtement en sol souple s'avère nécessaire. De plus, du fait de la mauvaise qualité du support un certain nombre de reprises de la chape sont obligatoires, de même que certains raccords supplémentaires du fait du déplacement de certaines portes d'accès. La réalisation de ces travaux nécessite la conclusion d'un avenant en moins-value de 949,56 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n°15 « Carrelage - faïence » à la société Gatier et fils sise 15 rue Pierre LOTI, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en moins-value de 949,56 € HT.

Le montant du marché passe de 8 165,28 € HT à 7 215,72 € HT, soit une diminution de 11,63%.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 juillet 2006

Affiché le :

10 juillet 2006

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC CLUB - LOT N°16 "REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES" - AVENANT N°1**

Par délibération n° 309 du 16 décembre 2004, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club.

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 16 « Revêtements de sols souples » a été confié à la société DRC sise 15 Pierre loti - 16340 L'Isle d'Espagnac.

Devant la mauvaise qualité du sol existant, l'entreprise doit modifier ses prestations sur la présentation du sol. Il est également nécessaire de remplacer dans la chapelle le sol carrelé par un sol souple. De ce fait, la réalisation des travaux supplémentaires suivants est nécessaire :

Modification des prestations de préparation des sols	<b>8 113,50 € HT</b>
Plus value pour revêtement dans locaux annexes	<b>1 425,23 € HT</b>

**MONTANT TOTAL DE L'AVENANT : 9 538,73 € HT**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Sous réserve de l'avis favorable de la commission finances du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n° 16 « Revêtements de sols souples » à la société DRC sise 15 Pierre loti - 16340 L'Isle d'Espagnac., ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en plus-value de 9 538,73 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe de 126 733,31 € HT à 136 272,04 € HT, soit une augmentation de 7,53%.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 juillet 2006**

**Affiché le :**

**10 juillet 2006**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES  
ET PARC CLUB - LOT N°18 "ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES" -  
AVENANT N°2**

Vu la délibération n° 309 du conseil communautaire du 16 décembre 2004 autorisant le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club,

Par marché en date du 22 mars 2005 le lot n°18 « Electricité courants forts-courants faibles» a été confié à la société SNEE sise ZI 3 route de l'Isle d'Espagnac 16160 Gond Pontouvre,

Par délibération n°345 du 17 novembre 2005, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant n°1 pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 389,28 € HT ce qui a porté le montant du marché de 237 817,00 € HT à 238 206,28 € HT, soit une augmentation de 0,16%.

A la demande du bureau de contrôle, l'installation de blocs supplémentaires est rendue nécessaire. De même, la modification de l'autocommutateur doit être réalisée ainsi que l'installation d'un portier et d'une liaison entre la pépinière et le local technique fibre. De ce fait, la réalisation des travaux supplémentaires suivants s'avère nécessaire :

## Travaux en plus-value

Raccordement secours + liaisons liées à la mise en place des 3 portes de recoupement	<b>1 336,13 € HT</b>
Installation électrique + tél de l'ascenseur du plot	<b>943,02 € HT</b>
Mise en place interphone + branchement liaison	<b>2 850,76 € HT</b>
Mise en place électricité dans local téléphonique extérieur	<b>2 490,50 € HT</b>
Modification de l'Autocommutateur	<b>15 500,00 € HT</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>23 120,41 € HT</b>
<b>Moins value réseaux VRD</b>	<b>- 830,89 € HT</b>
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT :</b>	<b>22 289,52 € HT</b>

Vu l'avis favorable de la commission développement économique 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission appel d'offres du 15 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 18 «Electricité courants forts – courants faibles» à la société SNEE 16160 Gond Pontouvre ayant pour objet des travaux supplémentaires, d'un montant total en plus-value de 22 289,52 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe à 260 495,80 € HT, soit une augmentation de 9,54%, par rapport au montant initial du marché, en tenant compte de l'avenant précédemment passé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget développement économique article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juillet 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juillet 2006</b>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**SITE DU GRAND GIRAC : TRAVAUX DE RECONVERSION EN PEPINIERE D'ENTREPRISES ET PARC CLUB - LOT N°22 "AMENAGEMENTS PAYSAGERS" - AVENANT N°2**

Vu la délibération n° 309 du conseil communautaire du 16 décembre 2004 autorisant le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de reconversion du site du Grand Girac en pépinière d'entreprises et parc club,

Par marché en date du 22 mars 2005, le lot n° 22 « Aménagements paysagers» a été confié au groupement dont le mandataire est la société Jardins de l'Angoumois sise route de Beauregard 16310 Montemboeuf,

Par délibération n° 346 du 17 novembre 2005, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un avenant n°1 pour la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 5 240,98 € HT ce qui a porté le montant du marché de 89 646,16 € HT à 94 887,14 € HT, soit une augmentation de 5,85%.

Suite à la démolition du mur en pierres longeant la voirie communale, celui-ci doit être remplacé par 10 ml linéaire de grillage. Il convient également de remettre en état le mur périphérique. De ce fait, la réalisation des travaux supplémentaires suivants s'avère nécessaire :

Réalisation d'une clôture grillagée (10 ml)	<b>547,50 € HT</b>
Mise en état du mur périphérique	<b>1 641,00 € HT</b>
<b>MONTANT TOTAL DE L'AVENANT :</b>	<b>2 188,50 € HT</b>

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 22 «aménagements paysagers» au groupement SARL, ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant total en moins-value de 2 188,50 € HT détaillé ci-dessus.

Le montant du marché passe à 97 075,64 € HT, soit une augmentation de 8,29% par rapport au montant initial du marché, en tenant compte de l'avenant précédemment passé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget développement économique article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juillet 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>10 juillet 2006</b>